

Annexe aux cahiers des sénéchaussées de Tulle, Brive et Uzerche (Sénéchaussée d'Urzerche)

Citer ce document / Cite this document :

Annexe aux cahiers des sénéchaussées de Tulle, Brive et Uzerche (Sénéchaussée d'Urzerche). In: Archives parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome VI - Etats généraux ; Cahiers des sénéchaussées et bailliages. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1879. pp. 747-749;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1879_num_6_1_2775

Fichier pdf généré le 02/05/2018

ANNEXE

aux cahiers des sénéchaussées de Tulle, Brive et Uzerche (1).

ÉTAT NOMINATIF DES DÉPUTÉS DES PAROISSES (2).

§ 1. — SÉNÉCHAUSSÉE DE TULLE.

Tulle. — Melon de Pradou, Ludière, Daubech, De Braconas, Grandchamp, Lacombe de Roussel.

Naves. — Tramond, Verdier.

Seilhac. — Chamard, Bassaler, Bach.

Saint-Clément. — De Burguet, Dufour, Firmigier.

Saint-Mexant. — Chaumeil, Perier.

Chanteix. — Lacoste, Dumond, Micou.

Favars. — Vialle, Bosredon.

Saint-Germain-les-Vergnes. — Clausade, Chadebech.

Saint-Hilaire-Peyroux. — Brival, Delon.

Saint-Salvador. — Faugeron, Tyreygeol, Boivert.

Beaumont. — Martin du Luc, Tireygeol.

Orliac-de-Bar. — Teyssier, Faurie.

Chameyrat. — Vacher, Beral.

Bar. — Mas, Tramond.

Corrèze. — Terriou, Nouaillac.

Meyrignac. — Clément, Breuil.

Saint-Augustin. — Besse, Battet.

Chaumeil. — Chastagnol.

Saint-Yrieix-le-Déjalat. — Billot, Lassaige.

Eyren-Sarran. — Terriou, Giraudie, Soubrane, Marel.

Saint-Hippolyte. — Dillange, Roume.

Chapelle-Espinasse. — Dubernard, Esclanges.

Rosters. — Besse, Dillange.

Eglétons. — Maisonneuve de Lacoste, Guillebeau, Lacroix, Tallin.

Moustier. — Mas, Pouillanges.

Vedrenne. — Crousette, Brette.

Vitrac. — Terriou, Besse.

Darnets. — Bournel, Barlet.

Soudeilles. — Contensouza, Marmonteil.

Perets. — Massoubre, Bareton.

Davignac. — Audin, Gratadour.

Maussac. — De Mathieu, Vialle.

Combressol. — Faugère, Malaplanelle.

Les Angles. — Deveix, Tintigniac.

Gimel. — Leyrat, Bachelerie.

Saint-Priest-de-Gimel. — Lacoste, Aleyrat.

Saint-Pardoux-de-Gimel. — Soubrane, Bachelerie.

Saint-Martial-de-Gimel. — Coudat, Chinier.

Espagnac. — Mons, Saintagne.

Saint-Paul. — Sartelon, Hugon.

Pandrigne. — Duperrier, Maisonneuve.

Ladignac. — Floucaud de la Pénardille, Farge.

Saint-Bonnet-Avalouse. — Brivezou, Estorges.

Chanac. — Massoulié, Valette.

Laguenne. — Viallé, Boudrie.

Lagarde. — P. et F. Terrioux.

Albussac. — Desfarges, Rouelle.

Forzeix. — Parjadis et B. Parjadis.

Saint-Bonnet-Elvert. — Plaze, Vialette.

Saint-Bazile. — Labrousse, Claux.

Saint-Martin-la-Méanne. — Dufaure, Grinassanne, Soustré.

Marc-la-Tour. — Dupérier, Faurie.

Champagnac-la-Pause. — Soustre, Dumas Soustre, seigneur de Champagnac.

Laroche-Canillac. — Soustre.

Gumont. — Chirac, Monteil.

Saint-Pardoux-la-Croisille. — Labarrière, Miginiac.

Le Gros Chastang. — Coiral de Lasalle, Chirac.

Clergoux. — Selle.

Champagnac-la-Noaille. — Lallé, Trémoulet.

Marcillac. — Chaumont, Traverse, Armand.

La Faye. — Maurelle, Jarrige.

Le Jardin. — Fioux, Trémoulet.

Laval. — Pertuy, Cauty.

Laploux. — Grenier, Jos.

Saint-Chamand. — Sarzac, Chatant.

Saint-Pardoux. — Estrade, Duroux.

Monceaux. — Contrastin, Arestier, Doumèche.

Bassignac-le-Haut. — Cisterne.

Camps. — Vergne.

Mercoeur. — Payboutat, Durie.

Rilhac-Xaintrie. — Pomeyrol, Vieillefort.

Sescles. — Lestourgie, docteur-médecin, Riouzal.

Saint-Julien-aux-Bois. — Penières, Delzors, Puyremont, Pane.

Servière. — Dufaure, Vaur, Fouletier.

Saint-Cirgues. — Dhermillac, Peuch.

Cornil. — Brunie, Vacher du Gal, Brunie.

Sainte-Fortunade. — Lacroix, Magne.

Le Chastang. — Maugein de Saint-Avit, P. Tavé.

Beaulieu. — Bret, Duchamp, Florentin.

Brivezac. — Dugal, Carrière.

Saint-Hilaire-Foissac. — Terrioux, Buche.

Saint-Merd-de-Gimel. — Brieude, Dubernard, Bernard Demathieu.

Saint-Pantaléon. — Berjeaud, Chabrat.

Soursac. — Jourde, Meylet.

Lamarière-Basse. — Sège, Vachot.

Saint-Hilaire-Luc. — Mourniac, Luc.

Neuvic. — De la Rousserie, Dupuy, Lacare, Veilhan.

Palisses. — Lebreton, Hautechaut.

Sainte-Marie-la-Panouse. — Talamy, Moulard.

Sérandon. — Bordes, Lien.

Liginac. — Clauzanges, André.

Chirac. — Basselergue, Bleu.

La Tronche et la Geneste. — Lauby, Roche, Gaudy.

Bort. — Constant, Gautier, Chambel.

Saint-Victor. — Lamouze, Puech.

Sarron. — Brun.

Veyrières. — Soubranges, Bourdoulé.

Monestier et Port-Dieu. — Ribeyre, Basset, Eyssac, Couderc.

Margeride. — Chassagnac, Boudrie.

Ville-de-Bort. — Château, Porte de Chassagnac, Milanges, Yvérat.

(1) Ce document nous a été communiqué par M. le général de Chanale et M. Léon Vacher, députés de la Corrèze.

(2) Les paroisses du Limousin, qui faisaient partie de la vicomté de Turenne, formulèrent leurs doléances dans un mémoire particulier qui fut annexé au cahier du Tiers-Etat de la sénéchaussée de Brive. (Voy. le tome III des cahiers, p. 544.)

Thalamy. — Marche, Lavie.
Roche-Peyroux. — Besse, Lacroix.
Saint-Angel et Fréjoux. — Labounoux des Vergues. — L. Mary, T. Mary, Plazias.
Valiergues. — Chaudergue, Borme.
Mestes. — C. et A. Antraigue.
Saint-Fréjoux. — Damarzit, Montoir.
Saint-Exupéry. — Brival, Hugon.
Ussel. — Brival de Laviaille, Demichel de Saint-Desery, Galan, Amadiou.
Saint-Dexery. — Sauty, Mazet.
Saint-Etienne-aux-Claux. — Chassaing, Faure.
Roche, près Feyt. — Besse, Rosiers.
Aixe. — Laurelle.
Chaveroche et Ventéjol. — Chancelier, Sauviat, Coulet.
Couffy. — Longis.
Courteix. — Giron.
Eygurande. — Louradour, Legoueix.
Feyt. — Mazuel, Masour.
La Tourette. — Paupy, Colin-Menu.
Linareix. — Mogerinas.
Monestier-Merlines. — Terrade.
Saint-Pardoux-le-Neuf. — Chassaing de Fontmartin.
Merlines. — Cremont.
Grandsagne. — Billiot, Barry.
Pradines. — Faucher, Mazel.
Lestards. — Rivière, De Michel.
Murat. — Léonard Dumay, chirurgien.
Bonnefond. — Gioux, Sauviat.
Tarnac. — Chatain, Bourg.
Saint-Mer-les-Aussines. — Darche, de Denis.
Peyrelevade. — Lebreton, Gerbaud.
Saint-Pardoux-le-Vieux. — Chavastelon, Vaurie.
Saint-Remy. — Amarand, Cardayre.
Saint-Sulpice Freytel. — Chassaing, Bauvy.
Sornac. — Brival de Laviaille.
Saint-Setiers. — Laliron, Fauret.
Meymac. — Poisson, Trech, Perier, J. Lachaud.
Millevaches. — Arfeuillères, Audouze.
Bellechassagne. — Bordas.
Ambrugeat. — Borderie, Benissé.
Aleyrac. — Chancelier, Brindel.
Saint-Dénois. — Blaziet, Deplagne.
Saint-Germain-Lavolp. — Leblanc, Martinet.
Saint-Martial-Levreix. — Valette, Fronty.
Toy et Viam. — J. Bonnot, A. Bonnot.
Barsanges. — Taguet, Pradelou.
Bugeat. — L. Rigaudie, Banel.
Saint-Sylvain. — Celarier, Charageat.
Saint-Germain-le-Lievre. — Laubie, Couderc.

Total de la sénéchaussée de Tulle : 361 députés des paroisses.

§ 2. — SÉNÉCHAUSSÉE DE BRIVE.

Brive. — Bachellerie, Toulzac, De Vielban, De-lavarde, Malès, Malpeyre.
Altillac. — Marbot, Daval, Laplace.
Astailac. — Mastral, Soulié.
Bassignac-Le-Bas. — Laplace de Chauvac, Monbrial.
Brancheille. — Laval, Brousse, Rigal, Greze.
Beynat. — Craufon, Bedoch, Charazat.
Chenaillé. — Mazeyrie, Chavagnat.
Colonges. — Dezery, seigneur du Pouget, Albiac, seigneur de Beurival, de la Rausade.
Chauffour. — De la Ramade, Dussol.
Curemonte. — Lacoste, Montmaur.
Liourde. — Valette, Teulière.
Ligneyrac. — Labrunie, Valen.

Lanteuil. — De Famal, Laumond.
Lostange. — Demelou, Lescure.
Ménorie. — Bourdet, Roumignac.
Montac. — Pelissier, Poujade.
Meysac. — Roche, Tireygeol, Peyredieu, De Meilhac.
Mareillac-la-Croze. — Faurie, Soulié.
Monmont. — Robert, Broussole.
Neuville. — Bros.
Noaillac. — De la Gardelle, Sembille.
Nonards. — Peyral, Brunie.
Puy-d'Amac. — Duchamp, Toulzat, Farge.
Queyssac. — Plagne, Faurie.
Saint-Hilaire-Taurieux. — Servantie, Bros.
Saint-Bazile. — Borie, Dulmet.
Saint-Genès. — Delrieux, Barot.
Saillac. — Vergne, Cerou, seigneur de Bernon.
Sioniac. — Peyral, Faurie.
Sérillac. — Bedoch, Bedoch fils, Laumond, Bourdet.
Tudeil. — Terriou, Laumet.
Lachapelle-aux-Saints. — Lacroix, Perrinet, Roche.
Saint-Géraud. — A. Abrière, G. Abrière.
Darzac. — Descure, Delpeuch, Lafon.
Auriac. — Durous, Chadirac.
Argentat. — Chevière, Testu de Dupré, Branchat, Morely.
Ville d'Argentat. — Chevière, Monteil, De Redenat, Verdier.
Saint-Mathurin-Léobazel. — Bastide, Couderc.
Saint-Genès-O-Merle. — Capitaine, Taphanel.
Saint-Martial-Entraygues. — Teillet, Serval.
Hautefage. — De Laveyrie de Puyfages, Géral de Meilhac.
Saint-Privat. — Duchasseint, Chadirac.
Saint-Julien-le-Pèlerin. — Guargne, Laronde.
Reygade. — Poulvelarie, Bordes.
Vetx. — Farge, Lafon.
Estival. — Chabannes de Larivière, Dhur.
Ferrière. — Duclaux, Lacoste.
Nespouls. — Latreille de Lavarde, Beynier.
Chastaux. — Malès, Puybaret.
Chartrier. — Chenabié, Bourzat.
Turenne. — Roche, Reyjal, de Latour, Schlafer, Foussac.
Donzenac. — Lafagerdie de Laborde, Daine, Vincent, Fontaine, Vincent, médecin, Baril de Latour, Breuil, Etienne.
Varetz. — Dufour de la Bastide, Labrousse de Chasagnac, Damazat.
Saint-Aulaire. — Cessac, Lalande.
Lissac. — Lacoste, Rebière.
Saint-Viance. — Reyjal, Darieux, Lafaye.
Ayen. — Blanchard, Dumas.
Saint-Cernin-de-Larche. — Laroche, Couderc.
Vars. — Dubois, Viale.
Cubzac. — Ségérat, Lagorce.
Saint-Pantaléon. — Marchand, Bosredon, Depprat.
Brignac. — Froidefon, Segeral, Rodet.
Temple d'Ayen. — Lagueyrie, Vigne.
Teilhac. — Bouveron, Lalande de Lafon.
Perpezat. — Chasse, Algay.
Yssandon. — Leblanc, Berty.
Segonzac. — Denoix, Chasagnac de Lescure.
Boisseul. — Lignac, Bassouel.
Camps. — Blondel, Latreille.
Palazinge. — Auzelou.
Venarsat. — Delbos, Bernardie.
Jugeals. — Champagnac.
Cosnac-Noaille. — Latreille de Lavarde, Sol, Reynal Bernardie.
Ussac. — Boule, Lajoanie, Maignot.

Albignac. — Dumas, Lacoste.
Saint-Xantain de Malemort. — Delon.
Dampniat. — Lacoste, Monteil.
Sainte-Féréol. — Arnaudie, Queyrie, Salesse, Hébrard, Bernardie.
Brignac. — Vergnols.
Billac. — Bonneval, Teulière.
Mansac. — Sézéral, Chaumont.
Larche. — Denoix, René, de Bouvieux, Loubignac, Barutel, Lacombe, Pomarels.
 Total de la Sénéchaussée de Brive, 201 députés des paroisses.

SÉNÉCHAUSSÉE D'UZERCHE.

Uzerche. — Chiniac, Delort, Mondat, Gautier.
Vigeois. — Besse Chevalier, Fleygnac, Goudal, Lafarge, Libot.
Treignac. — Materre, Chapelas, receveur des domaines du roi, Ducous du Monteil, B. Ninaud.
Soudaine-Lavinadière. — Nicolet, Mouzelon de Lestrade, P. Ninaud, Delon.
Saint-Robert et Saint-Maurice. — Dalmay, Damarzit.
Saint-Pardoux. — Dayne, Thouvenel.
Saint-Memin. — Comberat, Escaravage.
Sainte-Eulalie. — Borde, Lagrave.
Saint-Jul. — Feugeas, Poumier, Noilletas.
Saint-Cernin. — Renaudie, Dounet de Fonrobert.
Saint-Cyr-Laroche. — Eymard de la Roze, Faure.
Saint-Bonnet-la-Rivière. — Lajugie de Laverné, Grand.
Saint-Bonnet-l'Enfantier. — Bonnelie, Nauche.
Sadroc. — David, Boucher.
Rosiers. — Chassaignac, Bertrand de Reynaud.

Peyrissac. — Mauranges, Puygrioux du Tronchet.
Pierrefitte. — Laval, Mons.
Perpezac-Lenoir. — Nauche, Gondal, Laporte.
Orgnac. — Goudal, Dufour, Comby.
Objat. — Cournet, de Lavergue, Blanc de Lacombe.
Mauxanne. — Rogier, Noaille.
Leglise-aux-Bois. — Bmy Mauranges, Marvier.
 — Mazoyer de Labrosse, Bouliaguet.
Lagraulière. — Combescot Dupont, Lafageardie de la Borde, Bagain de Rozier, Salesse.
Estivaux. — Goudal, Chasseing.
Espartignac. — David, Valette.
Concère. — De Lissac, Mainoux.
Chamboulivé. — Rivière, Dr Poumier, Monjauze, Doulcet, Pouget.
Chamberet. — B. Mauranges, Meltas, Fontaine, Lespinasse.
Charbrignac. — Donnève, Chastaing.
Voutezac. — Lachère, Leyrat, Pommepuy, Duroy.
Beyssac. — Marelle de la Pomélie, Reynaud.
Le Louzac. — Bondet de la Bernardie, juge, Barthélemy Faurie, Dr, Gclay de Boissy, Ventéjoux.
Arnac-Pompadour. — Dufaure, Debessat.
Allassac. — Vayne, Touron, Bonelie, Dalby, Cruveilhér, Bordas, Gab. Lasteyrie.
Affieux. — Peyraud, Fromonteil.
Meilhards. — Dutemple, Villechenoux.
Eybarie. — Mazière, Goursolas, meunier.
Saint-Hilaire-les-Courbes. — Néaut.
La Celle. — Néaut.

Total de la Sénéchaussée d'Uzerche : 104 députés élus par les paroisses.